

Faits et conditions du concours

- **Troldtekt sélectionnera un gagnant parmi toutes les inscriptions valides.** Le gagnant recevra un plafond acoustique Troldtekt® d'une surface maximale de 250 m². Le gagnant sera contacté directement au plus tard le 1er novembre 2025.
- **Le concours est ouvert aux associations, organisations ou institutions** bénévoles ayant une finalité sociale claire.
- **Si vous souhaitez participer, veuillez envoyer une brève motivation écrite et une photo du local ou des locaux** où le plafond serait posé. Adressez les documents à 90years@troldtekt.com avant le 15er octobre.
- Pour pouvoir participer, le **gagnant doit lui-même prendre en charge la pose** du plafond et disposer des autorisations nécessaires pour effectuer les travaux dans les locaux indiqués.
- **Troldtekt assure la livraison gratuite** des panneaux acoustiques (au Danemark, en Suède, en Norvège, en Allemagne, au Royaume-Uni, Irlande, aux Pays-Bas, Belgique ou Luxembourg). Un nombre suffisant de vis structurelles et de peintures de retouche de couleur assortie au plafond est également fourni.
- Le destinataire doit **accepter que le photographe de Troldtekt se rende sur place** au terme de la pose et que les photos et un éventuel article/reportage puissent être utilisés à des fins de marketing, tant en ligne que dans les médias imprimés.
- **Les employés de Troldtekt et les membres de leur foyer** ne peuvent pas participer au concours.
- **La valeur n'est pas remboursable en espèces.** Troldtekt se réserve le droit de choisir parmi les propositions soumises en fonction de la pertinence et de la nature de l'objectif.
- L'initiative n'est pas sponsorisée, soutenue ou gérée par ou associée à Facebook, Instagram, LinkedIn ou d'autres plateformes de réseaux sociaux.